

aff n°DEL2022_018 : Rapport d'information en matière de développement durable - présentation

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport développement durable 2021.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2022_019 : Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 - présentation

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022 de la Ville de Pessac.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2022_020 : Délégation de pouvoir consentie par le Conseil Municipal au Maire - Modification

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la modification de la délibération n°2020-148 du 21 juillet 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire telle qu'exposée ci-dessous :
- d'accorder au Maire, en plus des délégations consenties par délibération n°DEL2020_148, la délégation suivante :

27) procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour des projets d'investissements dont le montant ne dépasse pas 1 000 000 euros HT,

- de rendre compte à chaque Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code précité,
- de dire que les décisions prises en application de la présente délibération, pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire,
- de dire qu'en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières faisant l'objet de la délégation seront prises par le Premier et/ou le Deuxième Adjoint au Maire.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2022_021 : Régisseur général - recrutement d'un agent contractuel de catégorie B

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B sur le poste de régisseur général, pour une durée de 3 ans ;
- de dire que la rémunération et les contributions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune, chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_022 : Pratiques artistiques et musicales accompagnées – ouverture de 2 postes aux agents contractuels

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le recrutement de deux agents contractuels sur les postes d'intervenants

musicaux au sein de la PAMA, pour une durée de 3 ans ;
- de dire que la rémunération et les contributions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune, chapitre 012 code fonctionnel 400.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_023 : Chargé(e) de l'action culturelle lecture publique – ouverture d'un poste aux agents contractuels de catégorie A

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A sur le poste de chargé de l'action culturelle lecture publique ;
- de dire que la rémunération et les contributions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune, chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_024 : Chargé(e) de mission évènementiel – ouverture d'un poste aux agents contractuels de catégorie B

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B sur le poste de chargé de l'évènementiel ;
- de dire que la rémunération et les contributions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune, chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_025 : Technicien bâtiments et technicien fluides – ouverture de deux postes aux agents contractuels de catégorie B

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de catégorie B sur les postes de technicien bâtiments et technicien CVC fluides ;
- de dire que la rémunération et les contributions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune, chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_026 : Recensement de la population – recrutement d'agents de la Ville de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer à 1 400 € nets la rémunération des agents territoriaux de la Ville de Pessac recrutés en qualité d'agents recenseurs, sous réserve qu'ils aient accompli la totalité de la mission (soit 194 logements en moyenne) ou au prorata de la réalisation le cas échéant ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 12 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_027 : Annulation de la cérémonie des vœux au personnel – attribution de billets de la saison culturelle aux agents municipaux

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'offre faite aux agents municipaux de pouvoir bénéficier de 2 places pour un spectacle de leur choix parmi l'offre de la Saison Culturelle (2 mars - 13 mai), dans la limite des places disponibles.

Les billets pourront être retirés au kiosque culture et tourisme ou directement le soir du spectacle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_028 : Achat de fournitures scolaires et travaux manuels, matériel pédagogique et papier de reprographie pour les écoles, accueils périscolaires et accueils de loisirs

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et autres documents y afférents avec les attributaires suivants :
- lot n° 1 (fournitures scolaires et travaux manuels) attribué à PAPETERIES PICHON, ZAC l'Orme des Sources, 750 rue Colonel Louis Lemaire, CS 9702, 42340 VEAUCHE
- lot n° 2 (matériel pédagogique) déclaré sans suite pour motif d'intérêt général suite à une redéfinition des besoins
- lot n° 3 (papier de reprographie) attribué à LACOSTE DACTYL Bureau & Ecole/SAS LASCOSTE, 15 allée de la Sarriette, ZA Saint-Louis, 84250 LE THOR
- d'inscrire les crédits au chapitre 21 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_029 : Achat de matériel pédagogique - Prolongation de marché

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 au marché n° 18007B « Matériel pédagogique » portant prolongation de sa durée jusqu'au 15 juillet 2022 ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011 article 6067 codes fonctionnels 211, 212, 213 et 255 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_030 : ENEDIS - convention de servitude - Plaine des Arrestieux

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de constitution d'une servitude sur la parcelle citée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_031 : Acquisition d'une propriété - Boulevard Saint Martin

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'acquisition de la propriété cadastrée CW315 auprès de Mme RICARD, Mme SOUBIRON et M. DUCLER ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait leur être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir ;
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 21 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_032 : Cession de terrain à Bordeaux Métropole - aménagement de voirie - av de Beutre / chemin de la Princesse

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession à titre gratuit d'une emprise d'environ 128 m² à détacher de la parcelle AS18 à Bordeaux Métropole ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_033 : Acquisition d'une parcelle à titre gratuit - Lotissement Les Jardins de Bruyère

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée KK313 auprès de l'ASL Les Jardins de Bruyère ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'approuver son incorporation dans le domaine public communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_034 : Acquisition de parcelles à titre gratuit - Lotissement Les Hameaux de l'Alouette 2

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées KL116 et KL59 auprès de l'ASL Les Hameaux de l'Alouette 2 ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'approuver leur incorporation dans le domaine public communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_035 : A'Urba - Convention partenariale annuelle - actualisation Charte urbaine

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de cette nouvelle convention annuelle 2021 tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'A'Urba ;
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 euros au profit de l'Agence ;
- d'inscrire la dépense au chapitre 65 du budget principal de fonctionnement au titre des « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », natana 4198 (65/820/6574).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_036 : Inscriptions scolaires - Actualisation du règlement intérieur

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle version du règlement des inscriptions scolaires annexé à la délibération et applicable à partir de la campagne d'inscriptions 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_037 : Unis-Cité - Convention de partenariat - lancement d'une expérimentation destinée aux enfants en situation de handicap

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Pessac et l'association Unis-Cités destinée à développer les liens sociaux avec des enfants en situation de handicap ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Unis-Cités ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 5 000 € à l'Association Unis-Cités ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 212 du budget et au chapitre 11 - article 6288 - fonction 255 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_038 : Mission Locale des Graves - Convention de partenariat - attribution de subvention

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Pessac et la Mission Locale des Graves ;
- d'approuver l'attribution de la subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document précité et les avenants se rapportant à ce projet ;
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 65.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_039 : PLIE des Sources - Protocole d'accord - attribution de subvention

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le protocole d'accord 2022/2027 de mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi des Sources ;
- d'approuver l'attribution de la subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document précité et les avenants se rapportant à ce projet ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 article 6574 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_040 : Vibrations urbaines – Lancement de l'édition 2022

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation de la 25ème édition du festival Vibrations Urbaines ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions permettant la bonne réalisation de cette édition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenariats, aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et privés permettant la mise en œuvre de cette édition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_041 : Collèges Noës et Alouette - intervention des équipes municipales - actions éducatives

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conventions encadrant les interventions au collège de l'Alouette et au collège de Noës ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_042 : Centre social de la Châtaigneraie-Arago - "l'Espace Jeunes" - Convention de mise à disposition avec DOMOFRANCE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'aménagement de « l'Espace jeunes » du Centre social, sur le quartier Châtaigneraie-Arago ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention relative à ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux entre DOMOFRANCE et la Ville relative à ce projet ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_043 : Associations - subventions – répartition 2022 n°1

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_044 : Bibliothèques Municipales - Nouveau Règlement Intérieur

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur de Bibliothèques Municipales de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_045 : Renouvellement de la convention Cap'Archéo 2022 à 2024

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat portant sur le programme « Cap'Archéo » pour les années 2022, 2023 et 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22H40.